

## ANNEXE 6

# MAIL À ADRESSER AUX ELECTEURS PARTICIPANT À UN SCRUTIN ÉLECTRONIQUE

Chères et chers volontaires,

Comme vous le savez probablement, en ce mois de novembre, nous allons procéder à **l'élection des membres du Conseil communautaire** qui entreront en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une **période de 4 ans**.

Pour plus d'informations concernant la composition et le rôle du Conseil communautaire, nous vous invitons à consulter le site [Elections](#).

**Pourquoi voter ?** Parce qu'en choisissant ceux et celles qui vous représenteront au sein du Conseil communautaire, vous participez à l'orientation et à la bonne marche de la Croix-Rouge de Belgique.

Pour le vote électronique, nous utilisons la plateforme **Balotilo**, elle est dédiée à l'organisation de scrutins électroniques qui offre toutes les garanties d'anonymat. Son utilisation est d'une grande simplicité.

Nous vous invitons à lire avec attention les consignes qui suivent :

- Au plus tard le jour du scrutin, vous recevrez un mail sur votre adresse [@volontaires.croix-rouge.be](mailto:@volontaires.croix-rouge.be) vous invitant à voter. L'émetteur sera **Balotilo**. Si à cette date, vous ne le recevez pas, veuillez vérifier s'il n'est pas arrivé dans les courriers indésirables.
- Vous devrez **cliquer sur un lien** pour accéder à votre **bulletin de vote**.
- Nous vous invitons à consulter, au préalable, la liste des candidats disponible sur le site [Elections](#)
  - vous pouvez consulter la **fiche de présentation de chaque candidat** en cliquant sur le lien lié aux nom et prénom du candidat. Celui-ci apparaîtra en caractères bleu et sera souligné.
  - En fonction de la candidature soumise, vous pourrez visionner la vidéo de présentation de candidats sur le site [Elections](#).
  - Le cas échéant, vous pourrez faire connaissance avec les candidats lors d'une réunion virtuelle.

- **Procéder au vote** : en cas de candidats multiples, votre choix doit être exprimé pour chacun d'entre eux.
- Vous disposerez de **72 heures pour voter**. Au-delà de ce délai, le vote ne sera plus possible.
- En utilisant le même lien que celui utilisé pour le vote, dès la clôture des votes, vous pourrez prendre connaissance des **résultats** du scrutin électronique.  
Dans le cas où le vote en présentiel est organisé, il faudra attendre son dépouillement pour connaître les résultats finaux.
- Deux membres salariés du secrétariat général seront désignés en tant que **scrutateurs**. Ils veilleront à la régularité des votes, prendront connaissance des résultats et rédigeront le procès-verbal.

**Pourriez-vous par retour de mail confirmer la bonne réception de ce mail ? En effet, c'est sur cette adresse mail-ci que vous sera envoyé le mail avec le lien vers le bulletin de vote.**

*N.B. :* Nous vous recommandons d'utiliser votre adresse [@croix-rouge.be](mailto:@croix-rouge.be) pour tout échange concernant vos activités Croix-Rouge, en particulier quand des données personnelles relatives à des bénéficiaires sont échangées.

Nous vous remercions déjà pour votre participation.

Pour toute question, veuillez adresser un mail à [.....@croix-rouge.be](mailto:.....@croix-rouge.be)